

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1281

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Mme Le Dissez et Mme Tallard

ARTICLE 6

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à supprimer le dispositif introduit au Sénat, qui permet au SRADDET de préciser les modalités d'application de la loi Littoral.